

Les mardis du Groupe PLR...

Mesdames, Messieurs,

Le Groupe PLR au Grand Conseil fait de la politique avec conviction et passion. Tous les mardis, les libéraux-radicaux livrent bataille dans l'arène du Palais de Rumine contre les projets étatisants, les nouvelles ponctions salariales, le populisme ambiant et les idéologies excessives. Il défend les libertés individuelles, prône la cohésion et met en avant l'innovation.

Quelques éléments des séances **du 19 mai au 2 juin** sont à relever :

La Chaux : point de situation

Le 12 mai dernier, la députée PLR Pierrette Roulet-Grin déposait une [interpellation](#) urgente pour dénoncer le renvoi sans formalité du dernier municipal en place dans la commune de la Chaux. Après les démissions successives de ses quatre collègues, « *le DIS-Département des Institutions et de la Sécurité a publié un arrêté de convocation avisant qu'un scrutin était fixé au 28 juin pour élire, non pas quatre, mais cinq (!) municipaux* », explique la députée, estomaquée par ce procédé. Le Département de Mme Métraux révoquait ainsi, sans raison valable au vu des articles de loi, l'unique élu non-démissionnaire. Le Conseil d'Etat a ensuite répondu à Mme Roulet-Grin et a légitimé son choix d'engager un régisseur extérieur pour remplacer le dernier municipal en place. On apprend alors qu'« *une direction provisoire extérieure à la Commune était la solution la plus opportune et a été préférée à la recomposition de la Municipalité par le Conseil d'Etat* ». Le groupe PLR reste sur sa faim et souligne le risque que ce cas fasse jurisprudence à l'avenir. Le rapport du Conseil d'Etat doit être traité devant le Grand Conseil dans les prochaines semaines. Affaire à suivre donc.

L'Ouest du canton, « far West » du Grand Genève ?

C'est la question posée par la députée PLR Catherine Labouchère, dans une [interpellation](#) déposée le 2 juin. Au centre du problème : le district de Nyon et les trains ICN de la ligne du Pied du Jura, qui ne s'y arrêtent plus. Le Conseil d'Etat se voulait rassurant en 2012. Il avait expliqué que des travaux empêchaient le maintien des arrêts à Nyon et Morges pour cette ligne, mais qu'il allait demander aux CFF de les rétablir. « *L'arrêt de Morges est rétabli, c'est à saluer ; mais pas celui de Nyon. Motif ? Les travaux « Léman 2030 » demandent des concessions et des adaptations* », poursuit la députée. « *On peut comprendre l'objectif final, mais sur le terrain cela pose un important problème de mobilité* ». L'élue PLR demande donc au Conseil d'Etat d'explicitier la nature de ses discussions avec les CFF et si des mesures compensatoires sont envisagées au cas où aucune solution ne serait trouvée. L'interpellation doit encore passer devant le Grand Conseil. Verdict dans quelques semaines.

Solidarité oui, mais dans le respect des lois

« *En 2014, le Conseil d'Etat a signé une nouvelle convention de subventionnement avec les représentants des églises catholique, réformée et israélite pour la période de 2015 à 2019. Le montant de cette subvention est de CHF 34'961'300.-, auquel on peut ajouter une*

augmentation substantielle d'environ CHF 800'000.- », commente la députée PLR, Véronique Hurni, auteure de l'[interpellation « Solidarité oui, mais dans le respect des lois »](#). A quoi sert cet argent ? « *A diverses choses, comme les cultes, les messes, les mariages, les services funèbres et aussi à financer des formations et encourager la solidarité, le dialogue, etc. Mais en aucun cas cet argent, prélevé dans les impôts, ne devrait servir à des pasteurs, pour bafouer nos lois* », rétorque la députée. Pourtant, c'est bien à ce cas de figure que nous sommes confrontés dans le cadre de l'occupation de l'Eglise de Saint-Laurent. Quelques pasteurs violent ainsi l'article 172, alinéa 2, de la Constitution vaudoise, qui dit « *Les Eglises et communautés reconnues jouissent de l'indépendance spirituelle et s'organisent librement dans le respect de l'ordre juridique et de la paix confessionnelle.* » Dans le cas d'espèce, l'ordre juridique n'est pas respecté, puisque l'occupation a eu lieu suite à une décision de renvoi conforme aux accords de Schengen-Dublin. La députée demande au Conseil d'Etat ce qu'il pense de cette situation et s'il est normal que les contribuables vaudois subventionnent une église qui ne respecte pas les lois.

Objets PLR déposés du 19 mai au 2 juin 2015 :

- **Interpellations**
 - Catherine Labouchère et consorts - [Ligne CFF pied du Jura : bis repetita pour Nyon ?](#)
 - Véronique Hurni - [Solidarité oui, mais dans le respect des lois](#)
- **Question orale**
 - Véronique Hurni - [Législation cantonale sur les Drones, « Ne pas prévoir c'est déjà gémir » \(Léonard de Vinci\)](#)

... à mardi prochain

Laurine Jobin

Groupe PLR

groupe@plr-vd.ch

PLR.Les Libéraux-Radicaux Vaud

Secrétariat général

Place de la Riponne 1

1005 Lausanne

T: 021 323 72 78

F: 021 320 60 86

www.plr-vd.ch